

Document d'Information Clés

GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES, Code ISIN Part RC : FR0012739845. TRUSTEAM FINANCE est l'initiateur de ce document, www.trusteam.fr (Prospectus disponible). Appelez le 01 42 96 40 27 pour de plus amples informations.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'AMF est chargée du contrôle de TRUSTEAM FINANCE en ce qui concerne ce document d'information clés. TRUSTEAM FINANCE est une société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

TRUSTEAM FINANCE est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP 00-054 le 15/12/2000.

Ce document a été produit le 30/11/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : FCP de droit français conforme aux normes européennes

Le FCP a été créé le 9 mai 2008 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance, sur la durée de placement recommandée, basée sur la distribution d'un dividende en croissance ou à minima stable distribués par les sociétés sélectionnées pour leur qualité, répondant positivement à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon une approche Best-in-Class (sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité) et une approche en amélioration de note (la note ESG moyenne du fonds doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées, par secteurs).

Le fonds prend en compte les risques de durabilités et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. Il promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'art 8 du règlement SFDR.

L'opcvn n'est pas soumis à un indicateur de référence, cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performances, il est possible de comparer l'évolution de l'opcvn avec celle de l'indice EUROSTOXX50 dividendes réinvestis. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

Le FCP est classé « Actions des pays de la zone euro ». Afin de réaliser l'objectif de gestion, la société de gestion met en œuvre une stratégie d'investissement qui repose sur une gestion sélective en actions (ou titres assimilés), éligibles au PEA, sur les marchés d'actions cotées de la zone euro. La construction du portefeuille est fondée sur une approche « Bottom up » basée sur les caractéristiques propres des sociétés. L'univers de gestion repose ainsi sur trois profils de société : les valeurs de rendement immédiat, les valeurs générant une croissance de rendement, les valeurs à fort potentiel de rendement à long terme. L'opcvn étant éligible au PEA, il s'engage à respecter en permanence un investissement minimum de 75% en actions de la zone Euro. Le portefeuille peut être exposé à hauteur de : 60% minimum de son actif net aux marchés actions de la Zone Euro, 10% de l'actif net maximum d'actions des pays hors zone euro (UK, Suisse, US, Norvège, Suède, Danemark), 10% maximum au risque de change sur des devises hors euro des pays : UK, Suisse, US, Norvège, Suède et Danemark.

Le processus de sélection ESG de titres s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement du Fonds composé principalement des émetteurs de la zone Euro d'une capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros.

L'OPCVM est investi et exposé à :

25% maximum de son actif en obligations, titres de créances et instruments de marché monétaire, d'émetteurs privés ou d'Etat de la Zone Euro, libellés en euro, notés investissable (minimum BBB- ou équivalent pour le long terme, ou A3 ou équivalent pour le court terme) par les agences ou par la Société de gestion lors de l'acquisition. Un maximum de 5% de l'actif net en titres notés High Yield par les agences de notation ou jugé équivalente par la SGP, en cas de dégradation passive, est autorisé.

La maturité des obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire sera d'un an. Exceptionnellement, en vue d'optimiser la performance du FCP, et en fonction de l'évolution des marchés actions, le gérant pourra détenir dans la limite de 10% des obligations d'une durée de vie supérieure à 1 an mais ne dépassant pas 2 ans.

10% maximum de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, ou en fonds d'investissements à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux 4 critères d'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Il sera possible soit de couvrir les risques actions et de change ou dynamiser le portefeuille sur le risque actions au maximum à 100% de l'actif net. Les instruments dérivés (futures, options et change à terme) seront négociés sur des marchés financiers à terme réglementés ou de gré à gré et n'entraîneront pas la surexposition du FCP. Les dérivés sur devises sont utilisés uniquement à titre de couverture du risque de change.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Recommandation : cet opcvn pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour à 11 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs. Investissement à des fins de diversification, possible perte partielle en capital. Le fonds peut servir de support aux contrats d'assurance vie en unités de compte. Ces parts ne sont pas autorisés aux « US Person »

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen. L'investissement sur les actions, peuvent induire des fluctuations importantes et rapides à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

L'OPCVM est soumis à un risque de perte en capital.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. En outre, l'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs.

Le risque de liquidité ; le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du fonds dans son ensemble.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés, représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du produit au cours des cinq dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Scénarios- Investissement 10 000 euros | | 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|--|------------|----------------------------|
| Scénario de tensions | Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts | 1 763.89€ | 3 265.07€ |
| | Rendement annuel moyen | -82.36% | -20.06% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts | 7 210.53€ | 7 604.03€ |
| | Rendement annuel moyen | -27.89% | - 5.33% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts | 10 080.92€ | 11 697.31€ |
| | Rendement annuel moyen | 0.81% | 3.19% |
| Scénario favorable | Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts | 13 693.31€ | 14 722.40€ |
| | Rendement annuel moyen | 36.93% | 8.04% |

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds.

Que se passe t'il si TRUSTEAM FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la SGP TRUSTEAM FINANCE. En cas de défaillance de TRUSTEAM FINANCE les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possible. Nous avons supposé

- : qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

| Investissement de 10 000 EUR | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|------------|--|----------------------------|
| Scénarios | | | |
| Coûts totaux | | 537€ | 1 801€ |
| Incidence des coûts annuels* (réduction du rendement par an) | | 5.4% | 3.2% |
| (*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de +6.35 % avant déduction des coûts et de +3.19 % après cette déduction. | | | |
| Composition des coûts | | | |
| Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus | | | |
| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an | |
| Coûts d'entrée | 3% maximum | L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Néant | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. | 0 EUR |
| Coûts récurrents (prélevés chaque année) | | | |
| Coûts de transaction de portefeuille | 0.06% | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. | 6 EUR |
| Autres coûts récurrents | 2.39% | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. | 239 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | | |
| Commissions liées aux résultats et d'intéressement | Néant | L'incidence des commissions liées aux résultats. Néant | 0 EUR |
| | | | |

Ce tableau est conforme au règlement délégué (UE) 2021/2268 de la commission du 6/09/2021

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissements du fonds.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

TRUSTEAM FINANCEa établi et maintient une procédure opérationnelle en vue du traitement rapide et efficace des réclamations adressées par ses clients. Toute réclamation peut être transmise par courrier à TRUSTEAM FINANCE, Hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer, 75008 Paris France ou via notre adresse électronique conformité@trusteam.fr. La société de gestion accusera réception de la réclamation dans le délai de dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées, elle apportera une réponse au client dans les deux mois suivant la réception de la réclamation. En cas de désaccord persistant, le client pourra prendre contact avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF. Les coordonnées du médiateur de l'AMF sont les suivantes : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site www.amf-france.org.

Autres informations pertinentes

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : TRUSTEAM FINANCE , 11 rue Berryer 75008 PARIS.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.Trusteam.fr

La responsabilité de TRUSTEAM FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.